



## **Signature SLGRI**

LE RISQUE INONDATION EST LE PREMIER RISQUE NATUREL EN EUROPE ET LE SECOND EN CORSE APRÈS LES INCENDIES DE FORÊTS.

D'années en années, les épisodes extrêmes de pluie et de submersions marines se succèdent et la fréquence s'accélère en témoigne le montant important des dommages en mai 2008 à Ajaccio qui se sont élevés à 80 millions d'Euros. Les Cannes, les Salines, les Padules, les Sanguinaires ont été les principaux secteurs touchés.

CONTACT PRESSE :

Lydie HARTMANN 06 63 09 34 26

e-mail : [l.hartmann@ca-ajaccien.fr](mailto:l.hartmann@ca-ajaccien.fr)

Aujourd'hui, toute la population du Pays Ajaccien est concernée.

A cet effet, la CAPA a fait le choix d'anticiper en menant une démarche préventive afin de diminuer les difficultés liées la gestion de crise et d'améliorer la résilience du territoire.

C'est ainsi que la CAPA en collaboration avec 41 partenaires publics, privés, associatifs a défini une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) qui sera approuvé ce jour par Monsieur le Préfet de Corse-du-Sud.

Cette stratégie ne va pas faire disparaître le risque, c'est une « préparation » à limiter les conséquences d'un « évènement inondation ». La communication sur le risque inondation est et sera toujours insuffisante car il y a culturellement une sous-estimation du risque.

C'est pourquoi, depuis deux ans, la CAPA mène des actions de sensibilisation auprès des publics scolaires (1000 enfants en 2017) et de la population du pays ajaccien.

### **La SLGRI du Pays Ajaccien : une première en Corse**

Réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs notamment les associations de protection de l'environnement, la SLGRI est composée de 69 actions construites autour de 3 axes :

- La réduction de la vulnérabilité
- La prévision et la sensibilisation à la sauvegarde
- L'aménagement du territoire

La stratégie sera mise en œuvre sur la période 2017-2021 par l'ensemble des partenaires dont le pilotage sera assurée par la CAPA.

L'objectif supérieur dévolu à la stratégie locale de gestion du risque inondation est de maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

### **Le plan d'actions de la stratégie locale**

Sous l'égide de la stratégie nationale de gestion du risque inondation et en déclinaison des objectifs du PGRI de Corse, de nombreuses actions de portée opérationnelle ont été définies par les diverses unités de travail.

## **Les actions en matière de réduction de la vulnérabilité des réseaux**

Les réseaux, quelle que soit leur fonction (transport d'énergie, de fluide, ou bien de transport), disposent d'un positionnement hiérarchique prédominant dans l'aménagement. Face au risque d'inondation, l'objectif est donc tout d'abord de connaître leur vulnérabilité, notamment pour agir en faveur de la sauvegarde des personnes et des biens, puis le cas échéant d'envisager une stratégie afin d'améliorer leur capacité de résilience.

Ces actions, impliquant les propriétaires et les gestionnaires de réseau d'énergie et de transport, se partagent en :

- Connaissance de la vulnérabilité des réseaux face au risque inondation : 12 actions.
- Mise en place de mesures pour renforcer les réseaux : durcissement / résilience : 13 actions

## **Les actions en matière de prévision, sensibilisation et de sauvegarde**

Afin de gérer au mieux la crise lors de la survenue d'un événement majeur, l'alerte, basée sur des observations et des prévisions, doit être adaptée et performante. Son efficacité repose sur la connaissance du risque inondation, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, administrations, collectivités territoriales, société civile, grand public,...). Au moment de la crise, les décideurs territoriaux doivent pouvoir s'appuyer sur des documents stratégiques de sauvegarde de la population, comme le plan communal de sauvegarde, le plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires, etc., ainsi qu'une connaissance de la vulnérabilité des équipements publics, notamment ceux qui sont destinés à gérer la crise.

- Améliorer la prévision et l'alerte : 8 actions
- Poursuivre et amplifier les actions d'information et de sensibilisation avec les partenaires (tout public) : 5 actions
- Développer les mesures de sauvegarde : 3 actions
- Connaître la vulnérabilité des équipements publics : 3 actions

## Les actions en matière d'aménagement

En matière de prévention du risque inondation, l'aménagement du territoire revêt une importance particulière dans une perspective de développement durable. En effet, l'application des principes d'aménagement et de constructibilité auront un impact majeur pour les décennies à venir. Ainsi, des actions pertinentes et adéquates, qui pourront réellement permettre d'améliorer la résilience du territoire et d'atténuer les dommages en cas de survenue d'un événement majeur, sont à engager.

- Définir des principes d'aménagement de l'espace : 4 actions
- Approfondir la connaissance de l'aléa inondation : 5 actions
- Réduire la vulnérabilité de l'activité économique au risque inondation : 2 actions

Mettre en œuvre la compétence GEMAPI : 3 actions

## Les partenaires de la SLGRI

- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse
- Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale de santé\*
- Association Le GARDE
- Association U LEVANTE
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
- Collectivité Territoriale de Corse
- Collectivité Territoriale de Corse : Comité de Bassin de Corse
- Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
- Communauté de communes de la Vallée du Prunelli
- Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
- Conseil Départemental de la Corse-du-Sud
- Conservatoire du littoral
- Croix-Rouge française\*\*

- DDTM de la Corse-du-Sud
- DREAL de Corse
- EDF
- Education nationale (Rectorat et direction académique des services de l'éducation nationale)\*
- ENGIE
- Météo France
- Mairie d'AFA
- Mairie d'AJACCIO
- Mairie d'ALATA
- Mairie d'APPIETTO
- Mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO
- Mairie de PERI
- Mairie de SARROLA-CARCOPINO
- Mairie de TAVACO
- Mairie de VALLE-DI-MEZZANA
- Mairie de VILLANOVA
- Office d'équipement hydraulique de la Corse
- Office de développement agricole de la Corse
- Office de l'environnement de la Corse
- ORANGE
- Préfecture de la Corse-du-Sud
- Préfecture de la Corse-du-Sud – SIRD-PC
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud

\*ces deux parties prenantes ont intégré la démarche à partir du COPIL 2.

\*\*cette partie prenante a intégré la démarche à partir du COPIL 3.